

ASSURANCES

CONFLAGRATIONS ET LOIS DE CONSTRUCTION

Analyse des conflagrations au Canada. Règlementation des constructions dans les villes.

En examinant l'état des constructions des villes canadiennes, on trouve que toutes sont susceptibles de devenir la proie des flammes. Les dangers d'incendie sont imminents en un certain nombre de villes; en d'autres ils ont été mitigés par les constructions récentes; mais partout le feu est à craindre. Le pompier en chef de chaque service d'incendie tremble à la pensée d'être appelé à résoudre les problèmes, qui ont défié les efforts des services d'incendie aussi bien outillés que ceux de Montréal, Toronto et Ottawa. On peut dire que la plupart des villes du Canada se composent d'un ou de plusieurs groupes compacts de maisons de commerce bâties en pierre ou en brique et entourées de carrés de constructions presque toutes en bois. Les quartiers de commerce dans les petites villes ne renferment guère que des maisons en bois; les maisons d'habitation sont aussi pour la plupart en bois.

Les nouvelles constructions, érigées dans les quartiers commerciaux des grandes villes, sont ordinairement d'un type supérieur, mais souvent trop hautes en cas de grands incendies, pour être atteintes effectivement par l'eau. Les anciens édifices sont mal construits, ils sont en bois, ou en charpente de bois revêtue de brique. Plusieurs ont des espaces considérables sans séparation, ce qui favorise la marche du feu. Ça et là, parmi de bonnes et mauvaises constructions se trouvent des cabanes et masures en ruine, qui sont une menace constante pour les maisons voisines. Les planchers de la plus grande partie des édifices sont percés de nombreuses ouvertures non protégées, pour y faire passer des ascenseurs, des escaliers ou des prises de lumière. Les fenêtres d'une maison se trouvent vis-à-vis de celles de la voisine, sans aucun moyen de protection contre le

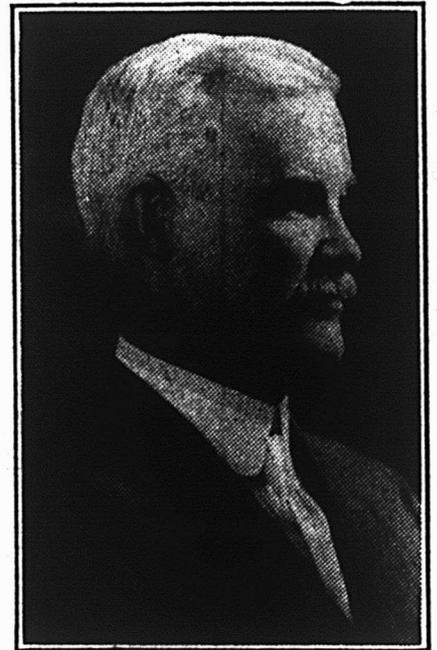
danger de l'extérieur. On a souvent ajouté à l'extérieur des corniches monumentales, des dômes inutiles, des toits en mansardes et d'autres matières inflammables, qui détruisent la valeur protectrice des murs de brique et de pierre.

En dehors des cités et des villes se trouve invariablement une zone de maisons construites de matériaux inférieurs et inflammables. Il faut, de temps à autre, agrandir l'enceinte de la ville proprement dite, et alors cette zone y est incorporée. Elle constitue aussi une menace permanente pour toutes les constructions qui l'avoisinent. Cette zone comprend généralement des maisons d'habitation, toutes rapprochées les une des autres ou faites de bois ou de charpente de bois revêtue de brique. De telles constructions sont défectueuses, car la plupart ont été bâtis pour spéculation pure et simple. Au-delà de cette zone existe ordinairement une autre, où les maisons sont toutes de bois. Toutes ont été bâties sans que les constructeurs aient pensé à observer aucune loi ou règle établie à cette fin. Il arrive même souvent que, pour tirer le plus de profit possible du terrain, on a bâti beaucoup plus de ces logements par acre que ne le tolèrent les règlements. Ces subdivisions ne comptent aucune construction faite de matériaux ignifuges, et ne reçoivent que peu ou point de protection de la part des services d'incendie. Elles forment un problème par elles-mêmes et un danger pour les villes dont elles sont voisines. Un feu en pareils endroits activé par un fort vent, est très difficile à maîtriser. On ne peut l'éteindre que lorsqu'il a dévoré tout ce qu'il y a de matières inflammables; seul un espace ouvert quelconque, peut devenir une barrière naturelle, telle qu'une rivière, un parc ou un autre

terrain libre. Ces feux détruisent tout sur leur passage. La triste expérience de vingtaines de petites villes demande donc et justifie une législation qui régit toutes les formes de construction en dehors des enceintes municipales.

FEUX SUR LES FERMES

La protection des bâtiments de ferme contre le feu est un problème que l'on a rarement essayé de résoudre d'une manière pratique, sauf l'usage exceptionnel de matériaux ignifuges. Dans la petite ville de Hollandsburg, Ohio, les habitants et les cultivateurs dans un rayon de cinq miles ont formé une association conjointe, acheté un truck automobile muni d'extincteurs chimiques, d'échelles, etc., et tout a été disposé pour répondre aux appels, en toutes parties de cette circonscription. Si la chose réussit, elle se répandra partout.—"Industrial Canada."



M. T. B. MACAULY

Président de la Sun Life Assurance Company, dont l'assemblée annuelle a été tenue la semaine passée.